

(12) CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE PROTECTION

(21) Numéro de dépôt : 2010C/032

(22) Date de dépôt : 13/09/2010

(73) Titulaire(s) :

Novartis AG

3908 BALE
Suisse

(68) Numéro de publication du brevet de base : 1401489

(54) Titre : SOLUBILISATION DE POLYSACCHARIDES CAPSULAIRES

(92) Autorisation de mise sur le marché en Belgique : EU/1/10/614/001 , en date du 17/03/2010 pour le produit OLIGOSIDE DE NEISSEIRA MENINGITIDIS DU GROUPE Y CONJUGUE A LA PROTEINE CRM-197 DE CORYNEBACTERIUM DIPHTERIAE.

(93) Première autorisation de mise sur le marché dans la Communauté (le cas échéant) : , en date du

(94) Durée du certificat : 1001 jours, allant du 20/06/2022 au 17/03/2025, sous réserve du paiement des taxes annuelles et du respect des autres conditions réglementaires.

(95) Nom du produit : OLIGOSIDE DE NEISSEIRA MENINGITIDIS DU GROUPE Y CONJUGUE A LA PROTEINE CRM-197 DE CORYNEBACTERIUM DIPHTERIAE.

**CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE
PROTECTION POUR LES MEDICAMENTS**

SPF Economie, PME, Classes
Moyennes & Energie

Numéro : 2010C/032

Date de délivrance : 19/07/2021

Office de la Propriété intellectuelle

Le Ministre de l'Economie,

Vu le Règlement (CE) n°469/2009 du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 concernant le certificat complémentaire de protection pour les médicaments ;

Vu la loi du 29 juillet 1994 sur le certificat complémentaire de protection pour les médicaments, l'article 1er, § 2, pour les demandes de certificats introduites avant le 22 septembre 2014 ;

Vu le Code de droit économique, les articles XI.92, XI.93, XI.96 et XI.97, pour les demandes de certificats introduites à partir du 22 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté royal du 5 janvier 1993 relatif à la demande et à la délivrance de certificats complémentaires de protection pour les médicaments, l'article 4, § 1er, pour les demandes de certificats introduites avant le 22 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté royal du 4 septembre 2014 relatif à la mise en œuvre des dispositions relatives aux certificats complémentaires de protection de la loi du 19 avril 2014 portant insertion du livre XI, « Propriété intellectuelle » dans le Code de droit économique et portant insertion des dispositions propres au livre XI dans les livres I, XV et XVII du même Code, pour les demandes de certificats introduites à partir du 22 septembre 2014 ;

Vu la demande de certificat complémentaire de protection reçue par l'Office de la Propriété Intellectuelle en date du 13/09/2010 ;

Arrête :

Article unique. - Il est délivré à

Novartis AG

Lichtstrasse 35

3908 BALE

Suisse

représenté par

OFFICE KIRKPATRICK S.A.

Avenue Wolfers 32

1310 LA HULPE

un certificat complémentaire de protection pour les médicaments pour : OLIGOSIDE DE NEISSEIRA MENINGITIDIS DU GROUPE Y CONJUGUE A LA PROTEINE CRM-197 DE CORYNEBACTERIUM DIPHTERIAE..

pour une durée de 1001 jours, allant du 20/06/2022, terme légal du brevet de base, au 17/03/2025, sous réserve du paiement des taxes annuelles et du respect des autres conditions réglementaires.

Brevet de base numéro : 1401489

Titre : SOLUBILISATION DE POLYSACCHARIDES CAPSULAIRES

Autorisation de mise sur le marché en Belgique : EU/1/10/614/001 en date du 17/03/2010

Première autorisation de mise sur le marché dans la Communauté (le cas échéant) : , en date du

Bruxelles, le 19/07/2021,

Par délégation spéciale :

Vincent JADOT

Attaché